

**COMMISSION DES COUPES DE LA SOMME**  
**Réunion du jeudi 25 janvier 2024**

**Président** : M. Pierre Lavalard

**Présents** : MM. Jean Marie Warmé, Lionel Herbet, Joël Levecque, Alain Leclercq, Antonio Dos Santos.

**Absents excusés** : MM. Jean François Debeauvais, Régis Patte,

**Participe à la réunion** : M. Wilfried Leclercq.

Avec un peu de retard, la commission souhaite une bonne année sportive à l'ensemble des licenciés du district de la Somme.

**Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 2 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à [secretariat@somme.fff.fr](mailto:secretariat@somme.fff.fr)).**

**PROCES VERBAL**

Notre commission ne s'est plus réunie depuis le 19 octobre 2023.  
Elle adopte le procès-verbal de cette réunion tel que paru sur le site officiel du district.

**VŒUX**

- **Pensée à Marcel Glavieux**

Nous avons appris l'accident dont a été victime notre ancien président Marcel Glavieux Hospitalisé à Amiens.

Marcel va suivre un long traitement avant de retrouver l'intégralité de ses mouvements.

Notre président et tous les membres de la commission souhaitent un prompt rétablissement à Marcel.

Courage Marcel.

- **Condoléances**

La commission renouvelle à la famille de Claude Cauvet ses sentiments de condoléances.  
Claude a été inhumé récemment.

**COURRIER**

- **Du RC Amiénois :**

La commission accepte au vu des pièces présentées, de réintégrer le RC Amiénois en Challenge Bonnière.

S'agissant d'une compétition de loisir, le président présentera un nouveau texte pour la gestion des forfaits dans les Coupes de la Somme Vétérans.

- **De l'Amiens PFC :**

Sollicitation du club pour que la commission fasse preuve de clémence concernant l'amende liée au forfait de son équipe Seniors 1 en Challenge Jean Pierre DEMAGNY du 1<sup>er</sup> novembre 2023.  
La commission ne peut donner une suite favorable à la demande du club d'Amiens PFC.

## **Affaires litigieuses :**

- **Match SC Flixecourt – ES Sains Saint Fuscien 2, Coupe de la Somme Féminines à 8, du 01/11/23 :**

Réserves de l'ES SAINS ST FUSCIEN concernant le terrain synthétique sur lequel la rencontre s'est déroulée au lieu du terrain en herbe comme indiqué sur Footclubs.

Le club met en avant le fait que la plupart des joueuses n'avaient pas les chaussures adéquates, puisqu'avec un temps gras elles avaient prévu des chaussures adaptées aux terrains gras.

Dans sa confirmation de réserves le club de l'ES SAINS ST FUSCIEN met également en doute l'homologation du terrain synthétique à 8 du SC FLIXECOURT.

Considérant l'Article 8 du Règlement des Coupes de la Somme Seniors qui précise que les modifications, entre autres, de terrain doivent être effectuées via footclubs. La Commission compétente est en charge de valider ces demandes ;

Considérant l'article 2.2 du Règlement des Terrains et Installations sportives de la FFF, qui précise « *Les compétitions organisées par les différentes instances du Football ne se déroulent que sur des installations classées* » ;

Considérant que l'imprimé de demande de Classement Foot à 8 a été transmis par mail au club en date du 16/10/23 ;

Considérant à la date du match, le 01/11/23, la demande de classement n'avait toujours pas été renvoyée complétée aux services administratifs du DSF ;

Considérant que le terrain Foot à 8 synthétique du SC FLIXECOURT n'était donc pas classé, ni en attente de classement à la date du 01/11/23 ;

Considérant que le club reconnaît dans sa correspondance du 01/11/23 que cette installation n'est pas classée ;

La Commission dit que la rencontre n'aurait pas dû se dérouler sur le terrain synthétique car non classé.

La Commission rappelle le caractère OBLIGATOIRE du classement des installations sur lesquelles se déroulent les rencontres quelle que soit la pratique. En cas d'accident, les conséquences peuvent être dramatiques pour le club et ses responsables.

La Commission donne match perdu par pénalité au SC FLIXECOURT, soit 3 à 0 pour l'ES SAINS ST FUSCIEN 2, et une amende de 50€.

Les droits de réserve sont mis à la charge du SC FLIXECOURT (30€).

## **COUPE DE LA SOMME - CHALLENGE DU CREDIT AGRICOLE**

**Le prochain tour est fixé au dimanche 4 février 2024 à 14h30 sur le terrain du premier nommé :**

Douze rencontres auront lieu afin d'arriver à 16 équipes :

OL Belloy sur Somme – RC Doullens

RC Salouel Saleux 1 - AS Pays Neslois

US Marchepot – OL Eaucourt

Amiens CSA Montières – FC Saint Valery

JS Miannay Moyenneville – SC Moreuil

US Rosières en Santerre – FC La Montoye

FCPBC Poix de Picardie - Rif Amiens

SC Pont Rémy - Albert USOAAS

AC Montdidier - SC Abbeville 2

US Friville Escarbotin – US Corbie

US Ham – AV L'Etoile

US Roye Noyon 2 - USNF

**Exempts :** US Camon 2, Amiens FC Porto 2, AS Picquigny, SC Flixecourt.

Trois arbitres officiels par rencontre avec frais à partager entre les deux clubs.

## **CHALLENGE DU DISTRICT - CHALLENGE JEAN PIERRE DEMAGNY**

**Tirage des rencontres qui seront jouées le 4 février 2024 à 14h30 sur le terrain du premier nommé :**

ASFR Ribemont - AS Saint Sauveur  
ESC Longueau 2 – FC PBC Poix 2  
FC Ailly Samara 2 – US Roye Damery  
US Quend – FR Ailly sur Noye  
FC Mareuil Caubert – FC Saint Riquier  
US Hangest en Santerre – AS Querrieu Pont Noyelles  
RC Salouel Saleux 2 – AS Quesnoy le Montant  
AS Glisy – ES 2 Vallées

**Exempts :** US Daours, ABC2F Candas, ES Cagny, Albert USOAAS 2, CAFC Péronne, Abbeville  
AS Menchecourt, Amiens FC, QCL Sud Amiénois.

Trois arbitres officiels à la charge des deux clubs.

## **COUPE DE LA SOMME FEMININE**

Il reste seize équipes

**Matches qui se joueront le dimanche 25 février 2024 avec un coup d'envoi à 10h30.**

ES Sains Saint Fuscien 2 - US Béthencourt  
US Cartigny – FC PBC Poix  
FR Englebelmer – ES 2 Vallées  
OL Le Hamel – US Méricourt l'Abbé  
Templiers Oisemont - La Centuloise  
AS Villers Bretonneux - US Camon  
RC Salouel Saleux – OL Eaucourt  
AS Quesnoy le Montant - ASL Saveuse

## **COUPE DE LA SOMME FUTSAL**

Le tirage des quarts de finale aura lieu le lors de la prochaine réunion.

## **AMENDES**

- **Forfaits :**

AMIENS PFC, Challenge JP DEMAGNY du 01/11/24, 96€  
AV NOUVION, Challenge JP DEMAGNY du 29/10/24, 96€  
CAFC PERONNE, Coupe Somme Féminines à 8 du 01/11/24, 30€

**Prochaine réunion le 15 février à 18h00.**

**Le Président :** Pierre Lavalard



**Le Secrétaire :** Lionel Herbet

